



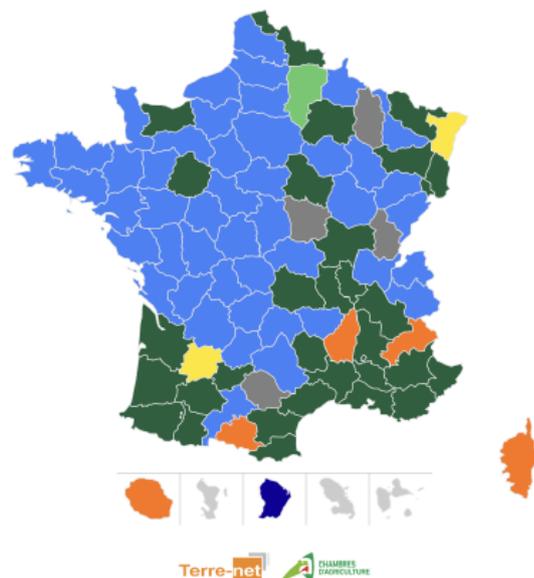
Elections aux chambres d'Agriculture

Une position dominante confortée !

Avec plus de 40 % des sièges remportés, la Propriété privée rurale conforte sa position majoritaire et reste l'organisation nationale la plus représentative des bailleurs de baux ruraux .

Merci à tous pour votre implication !

Résultats en nombre de sièges		
Propriété Privée Rurale	36	41 %
FNSEA-JA	29	34 %
Union PPR/FDSEA	14	15 %
Confédération Paysanne	3	3 %
Coordination rurale	2	2 %
Divers	4	5 %



Des résultats plus détaillés vous seront transmis prochainement.

En bleu, la FNPPR ou liste d'union PPR-FNSEA
Source : <https://urlr.me/BAnGaT>

Dans les années à venir, il faudra absolument nous mobiliser pour créer des syndicats dans les nombreux départements où nous ne sommes pas représentés (principalement dans le sud) et qui, de ce fait, ont vu les listes FDSEA triompher (ce qui permet de relativiser le nombre de 29 sièges qu'ils ont obtenu). Il y a également quelques départements avec des SDPPR mais où aucune liste PPR n'a été présentée.

Pour ceux d'entre vous qui sont élus, n'oubliez pas désormais de vous mobiliser pour les prochaines élections aux chambres régionales qui auront lieu début mars !

Vous trouverez ci-dessous et en pièce jointe de ce PPR info, le communiqué de presse que nous avons diffusé lundi. N'hésitez pas à le relayer auprès de vos adhérents.



COMMUNIQUE DE PRESSE

Elections des Chambres d'Agriculture, transmission du foncier et Congrès : la FNPPR s'impose dans le paysage agricole

Après le succès de son Congrès qui a réuni près de 500 bailleurs agricoles en mai dernier, la Fédération de la Propriété Privée Rurale renforce sa position d'organisation nationale la plus représentative des bailleurs ruraux au terme des élections des Chambres d'agriculture et se réjouit d'une évolution législative en faveur de la transmission du foncier agricole.

Totalement indépendante financièrement et politiquement, la Fédération Nationale de la Propriété Privée Rurale ne cesse d'alerter quant aux enjeux de la transmission du foncier agricole : permettre le maintien de l'agriculture et donc assurer la souveraineté alimentaire française. En effet, *« 150.000 agriculteurs prendront leur retraite dans la décennie à venir, soit 10 millions d'hectares qui changeront de mains, rappelle Bruno Keller, président de la Propriété Privée Rurale, si rien n'est fait, c'est la porte ouverte au rachat de terres agricoles françaises par des investisseurs étrangers ou à l'abandon des terres et de l'environnement »*.

Un succès confirmé aux élections des Chambres d'agriculture

À l'issue du scrutin, la Propriété Privée Rurale conforte sa position de premier syndicat du collège des propriétaires-bailleurs.

Bruno Keller, président de la FNPPR, s'en réjouit : *« C'est le fruit d'un travail de plusieurs années, pour accompagner les bailleurs agricoles et expliquer et défendre auprès des pouvoirs publics leurs attentes »*.

Ce succès légitime la requête d'une meilleure représentativité des bailleurs au sein des Chambres puisqu'ils participent à hauteur de 38 % au financement de cette structure en ne bénéficiant que d'une seule place, soit 3 %. Pourquoi ne pas mettre la gouvernance en adéquation avec la réalité économique ?



Autre avancée significative dans le PLF 2025 pour la transmission du foncier

Outre les contraintes du statut du fermage, le poids de la fiscalité foncière décourage la conservation du foncier agricole. Guillaume Sainteny, membre de l'Académie d'agriculture de France et auteur de *Le climat qui cache la forêt*, rappelait ainsi lors du Congrès de la Fédération que *“le loyer de fermage qui est la moitié de ce qu'il devrait être pour des raisons réglementaires, est pourtant fortement taxé”*.

Dès lors, la Propriété Privée Rurale se félicite de l'adoption d'une mesure, dans le Projet de Loi de Finances pour 2025, visant à réduire l'assiette de taxation des biens fonciers ruraux lors de leur transmission. Une mesure de bon sens pour favoriser la transmission du foncier au profit des nouvelles générations, éviter l'abandon de terres agricoles et le risque de prédatons étrangères.

Forte de ces avancées, la Fédération appelle à poursuivre le travail de modernisation et d'assouplissement des règles liées au statut du fermage.

Projet de loi de finances

Notre proposition adoptée par un amendement !

Comme évoqué dans notre communiqué ci-dessus, un amendement adopté dans le cadre du projet de Loi de Finances introduit deux options d'abattement fiscal afin de faciliter la transmission des exploitations agricoles comme le demandait la Fédération :

- ⇒ Un abattement de 75 % sur la valeur des biens fonciers transmis, avec un plafond de 600 000 euros, suivi d'un abattement de 50 % au-delà de ce montant, sous réserve d'un engagement de conservation des biens pendant cinq ans.
- ⇒ Un abattement de 75 % sur la valeur des biens jusqu'à 20 millions d'euros, puis de 50 % au-delà, en contrepartie d'un engagement de conservation des biens pendant quinze ans.



Revue

Le numéro 492 est paru !

La revue n°492 de janvier-février est parue. Vous trouverez en pièces jointes l'édito, le sommaire et la une de la revue pour diffusion.



CALENDRIER

Webinaire « Le rendez-vous du propriétaire » Le congé reprise pour exploiter	27 février 2025 9h30
Parution de la revue n°493	Fin mars 2025
Webinaire « Le rendez-vous du propriétaire »	Fin mars 2025
Assemblée générale à Paris	Mardi 6 mai 2025